

Monsieur Laurent Lessard

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Objet : Décès et traverses de route par les véhicules Hors-routes.

Monsieur le ministre, bonjour

Suite au décès de M. Robert Poliquin en février dernier, j'ai fait quelques tentatives pour informer les gens et surtout réagir à ces pertes de vie aux traverses de route. Depuis quelques années, le nombre croissant d'incidents aux traverses de route sont plus que problématiques. La plupart du temps, à cause de la disparition des signaux d'arrêt obligatoires.

Les clubs de VHR ont la responsabilité de mettre la signalisation dans leurs sentiers, ce qu'ils font très bien, la problématique vient du fait que cette signalisation n'est pas permanente et doit être enlevé après chaque saison. Vu que ce ne sont que des installations temporaires, il arrive que selon les conditions climatiques ou lors du déneigement, la signalisation tombe et n'est plus visible pour les utilisateurs. De plus, le vol des panneaux de signalisations est aussi au cœur du problème. Que ce soit pour la revente pour les métaux ou tout simplement pour un souvenir, la disparition d'un panneau d'arrêt obligatoire sur une traverse de route peut s'avérer mortelle pour les usagers.

Afin d'éviter d'autres décès, je vous demande de regarder la possibilité que le Ministère des Transports du Québec prenne en charge la pose des panneaux d'arrêt obligatoire des deux côtés de chacune des traverses de route gérées par le MTQ. S'ils sont installés par votre ministère, leurs installations seront donc permanentes.

Grâce à cette mesure, si une seule vie peut être sauvée, cela en aura valu la peine.

Merci

Bob Petit, Motoneigiste depuis 52 ans,

Fondateur du réseau des Sentiers Trans-Québec.

bob.petit2@sympatico.ca 450 803 2985 www.bobpetit.ca

cc à tous les députés élus du Québec.

Un motoneigiste meurt après un violent accident avec une camionnette.



[Geneviève Geoffroy](#)

Publié le 22 février 2016

Partager 93



Bob Petit sur Facebook

Chers amis, depuis le jour où j'ai appris la mort du Gérant du Marché IGA Rainville de Saint-Félix-de-Valois M. Robert Poliquin m'a vraiment bouleversé. Depuis plus de 50 ans les bénévoles des clubs de motoneiges et de quads pose avec attention la signalisation aux traverses des routes mais, car il y a un mais, lorsque durant l'hiver la température varie de froid à chaud la neige qu'on a entourée le poteau de signalisation fond, et le poteau tombe. Je vous invite à lire l'article...



Près du tiers des décès en motoneige, 28 %, surviennent sur un chemin accessible aux véhicules routiers selon une étude de l'Institut national de santé publique révisée en 2011

Affichez la suite

ACCIDENT. Un Motoneigiste de 57 ans de Blainville est mort, lundi matin, après que sa motoneige ait pris feu à la suite d'une violente collision avec une camionnette.

L'accident, survenu vers 8 h 25 à Saint-Cléophas-de-Brandon, a eu lieu à une traverse, c'est-à-dire à l'endroit où le sentier de motoneige traverse une route destinée aux automobiles.

« À la traversée du sentier, le motoneigiste, pour une raison encore inconnue, a franchi le chemin et s'est fait happer par la camionnette », indique la sergente Annie Thibodeau, de la Sûreté du Québec.

La motoneige a pris feu à la suite de l'impact, survenu sur la rue principale (route 348) dans Lanaudière.

Le conducteur de la motoneige a été blessé gravement. Il a été transporté au centre hospitalier le plus près où son décès a été constaté, vers 10h.

Le conducteur de la camionnette a quant à lui été plus chanceux et n'aurait subi que des blessures mineures.

La route a été fermée à la circulation à la suite de l'accident afin de permettre à un enquêteur spécialisé en collision de reconstruire l'évènement et d'en déterminer la cause.

Près de un sur cinq

On observe une moyenne de 306 hospitalisations par année au Québec attribuées à la pratique de la motoneige, selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec, révisée en 2011.

Basée sur un échantillon de 10 ans, l'étude montre que les blessures les plus sérieuses se retrouvent à la tête ou au visage, à la colonne et au thorax.

Près d'un décès sur deux (44 %) survient sur un sentier entretenu, alors que près du tiers (28 %) survient sur un chemin accessible aux véhicules routiers.

Parmi l'ensemble des décès survenus sur un sentier de motoneige, près d'un sur cinq (17 %), s'est produit sur une traverse légale d'un chemin public.

« Dans la majorité des cas, le conducteur avait omis d'effectuer un arrêt obligatoire », écrit l'auteur Gilles Légaré.

Restreindre les traverses de chemins publics ou en améliorer la sécurité fait partie des recommandations qu'a émises Gilles Légaré à la fin de son étude.